



REGLEMENT TRJV 2016

(Sous l'égide du Comité Régional de Provence de la FFC)

1- DEFINITION

La Fédération Française de Cyclisme par l'intermédiaire du Comité Régional de Provence met en compétition le « Trophée Régional des Jeunes Vététistes – TRJV ».

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle des commissaires pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC, ou d'une licence accueil (validité 1 mois). Un licencié d'un autre comité FFC, ne pourra pas être intégré au classement général du TRJV.

3- CATEGORIES 2014

Seules les catégories suivantes ont le droit de participer au classement du TRJV :

Pupilles : Filles et Garçons nés en 2006 et 2007

Benjamins : Filles et Garçons nés en 2004 et 2005

Minimes : Filles et Garçons nés en 2002 et 2003

Cadets : Filles et Garçons nés en 2001 et 2000

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4- FINANCES – ENGAGEMENTS – RESULTATS

Le Comité Régional de Provence FFC autorise le Club organisateur à demander aux concurrents un droit d'inscription de 6€ maximum.

Le montant de ces engagements va intégralement au club organisateur qui doit régler les frais de déplacement forfaitaire du commissaire, Président de Jury (40€), les frais forfaitaires pour l'informatique et chronométrage avec puces actives, de 185 € (géré par Bastien Roure), et l'obligation d'un dispositif de premier secours.

Pour les TRJV avec DH, reste à la charge du club de mettre en place un chronométrage.

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, à leur demande par courrier électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet www.ffcprovence.com, et dans le journal officiel (OCP).

5- MATERIEL & MARQUAGE DE COURSE

Un seul VTT doit être utilisé lors d'une manche comportant plusieurs épreuves. Les VTT devront être marqués au cadre et à la fourche lors de chaque manche. Chaque concurrent est responsable de ces marques. L'absence d'une marque de course entraînera le déclassement.

Chaque club organisateur devra prévoir des plaques de guidon, des dossards, des attaches rapides pour les plaques et des épingles pour les dossards.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les dossards, les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

A l'issue de chaque manche, l'organisateur se doit de récupérer plaques et dossards.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

6- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences des concurrents se dérouleront sur chaque manche dès 8 heures pour toutes les catégories.

Chaque concurrent doit présenter sa licence et signer la feuille d'émargement.

Les numéros de course seront attribués comme suit :

PUPILLES, dossards de 30 à 99

BENJAMINS, dossards de 100 à 199

MINIMES, dossards de 200 à 299

CADETS, dossards de 300 à 399

7- CONTROLE et CLASSEMENTS DES EPREUVES

Le commissaire désigné par le Comité Régional de Provence, qui est chargé de valider chaque manche en tant que Président de jury, et ce, en collaboration avec les responsables des classements informatiques et de la Commission Régionale de VTT.

A – LE CROSS COUNTRY

A.1- LE PARCOURS

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit doit être varié, fermé et interdit à la circulation : temps de course par tour entre 10 et 15mn.

A.2- LES DEPARTS

Ils seront donnés lors de manche comportant du X.Country selon l'ordre suivant :

- 1^{er} départ : Pupilles à 9h 00**
- 2^{ème} départ : Benjamins à 9h 30(si dernier pupille arrivé)**
- 3^{ème} départ : Cadets à 10h 30 (si dernier benjamin arrivé)**
- 4^{ème} départ Minimes. 5 minutes après les cadets**

Les vététistes accéderont à la ligne de départ sous l'appel d'un officiel et selon leur notoriété.

Pour le 1^{er} Cross Country de la saison la mise en grille s'effectuera par tirage au sort des clubs présents qui placeront eux-mêmes leurs concurrents par rotation. Ensuite cette mise en grille s'effectuera à l'issue du classement général du TRJV.

Catégories FILLES :

Par ligne, 2 emplacements seront réservés aux filles et ce, dans toutes les catégories.

Les lignes de départ (matérialisées au sol) seront espacées de 2.50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.

A.3- EQUIPEMENT

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

A.4- REPARATION ET AIDE EXTERIEURE

Tout engin suiveur est interdit. Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera définie par l'organisateur en accord avec le commissaire et matérialisée.

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure (matérielle ou technique) en dehors de la zone d'assistance sera disqualifié.

Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du (ou des) concurrent(s).

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble ...).

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

A.5- MODIFICATION

Seul le collège des commissaires, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme du cross country (météo, parcours...).

B - LE TRIAL "OPEN FREE"

Voir règlement National sur le site de la page 9 à 13

<http://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/REGLEMENT-TFJV-2015.pdf>

C - LA DESCENTE

C1- CARACTERISTIQUES

Le parcours « DESCENTE » sera choisi par ses critères techniques et privilégiant l'adresse et non la vitesse. Il ne comptera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Il sera composé de portions de descente de dénivelé moyen sans obstacles et de zones de maniabilité à franchir à allure réduite.

La distance du tracé sera inférieure à 2 Kms pour toutes les catégories.

C1.1- Modifications de parcours

A l'issue des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des commissaires en accord avec l'organisateur.

C1.2- Chronométrage

Le chronométrage électronique est obligatoire pour ces épreuves.

C1.3- Ordre de départs

- 1^{er} départ : Pupilles**
- 2^{ème} départ : Benjamins**
- 3^{ème} départ : Minimes**
- 4^{ème} départ : Cadets**

Pour chaque catégorie, les coureurs s'élanceront dans l'ordre inverse du classement à l'issue de l'épreuve du matin. Chaque départ sera donné de

30s en 30s ou de 1mn en 1mn selon la configuration du tracé sur décision des commissaires.

C2- EQUIPEMENT

ATTENTION : L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec jugulaire attaché (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalent),
- protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- Manches longues,
- gants longs,
- coudières et genouillères,
- protège-tibias ou jambières complètes.

Tout concurrent (e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

C2.1- Vérifications

Le port de ces équipements sera contrôlé au départ. Le non respect de ces normes de sécurité entraînera un refus de départ de la part des commissaires.

C3- ESSAIS OFFICIELS & COURSE

Ceux-ci ne seront autorisés que pendant des plages horaires bien précises et annoncées par l'organisation dès le matin. Ils ne pourront se dérouler qu'en présence de l'encadrement et de la sécurité mise en place par l'organisateur. En dehors de ces plages l'accès au parcours est INTERDIT en VTT. Tout coureur ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Le classement de la descente s'effectue sur une seule manche. Dans le cas de plusieurs manches dans la même journée, on retiendra celle dans laquelle le concurrent a fait le meilleur temps. Aucun essai, ni reconnaissance n'est autorisé pendant l'épreuve. Un concurrent rattrapé devra céder le passage et tout coureur devra respecter le parcours dans son intégralité.

E - LES CLASSEMENTS

E1- CLASSEMENTS JOURNALIERS

E1.1- Classement individuel par épreuve

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve

Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	30	51	1
2	135	27	28	52	1
3	120	28	26	53	1
4	108	29	24	54	1
5	103	30	22	55	1
6	98	31	20	56	1
7	93	32	19	57	1
8	88	33	18	58	1
9	83	34	17	59	1
10	78	35	16	60	1
11	74	36	15	61	1
12	70	37	14	62	1
13	66	38	13	63	1
14	62	39	12	64	1
15	58	40	11	65	1
16	55	41	10	66	1
17	52	42	9	67	1
18	49	43	8	68	1
19	46	44	7	69	1
20	43	45	6	70	1
21	40	46	5	71	1
22	38	47	4	72	1
23	36	48	3	73	1
24	34	49	2	74	1
25	32	50	1	75	1

Chaque épreuve attribuera des points selon la grille.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute ou incident mécanique).

Un coureur absent ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

E1.2- CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par l'addition des points obtenus sur les deux épreuves de la journée.

Afin de départager les égalités au classement journalier sur 2 épreuves, on donnera priorité à la place obtenue dans la spécialité. Dans le cas de 2 spécialités dans la même journée, on donnera la prépondérance à la spécialité disputée l'après midi.

E1.3- CLASSEMENT DES CLUBS JOURNALIER

Ce classement sera effectué sur chaque manche du TRJV, il sera pris en compte dans chaque catégorie les résultats de la journée sur les 12 premiers garçons scratch et les 3 premières filles scratch (classement scratch avec les deux disciplines de la journée).

Les points comptabilisés seront les points obtenus par le coureur à l'issue des deux disciplines inscrites au programme.

Les quatre catégories concernées sont pupilles, benjamins, minimes et cadets.

Soit au maximum 60 résultats comptabilisés (15 résultats par catégorie)

E2- CLASSEMENT GENERAUX

E2.1- CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL DU TRJV

Le classement général du TRJV se base sur les points obtenus lors des épreuves.

Le coureur qui ne fera qu'une seule épreuve, (matin ou après-midi), ne marquera aucun point, ni à la journée, ni au général. (Sauf cas de force majeure, blessure ou casse mécanique dûment constatées par l'arbitre).

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous résultats points acquis.

Suite au calendrier de cette année, nous retiendrons pour le classement de la sélection au TFJV, 3 XC, 3 DH, 3 Trial.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de places de premier, puis de second etc..., sur la totalité des épreuves du TRJV, puis en dernier ressort, il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

E2.2- CLASSEMENT GENERAL TROPHEE DES CLUBS

Il est établi par l'addition des points obtenus par chaque club sur chaque manche du TRJV.

E3- PENALITES

DEPART REFUSE

Chapitre 5 : Non respect des emplacements réservés aux partenaires.

Chapitre C2.1 : Equipement non conforme en descente

Tout chapitre : Absence de casque ou casque non conforme

DECLASSEMENT

Chapitre 5 : Absence de marquage du vélo

PENALITES EN POINTS

Chapitre 5 : Non respect des emplacements réservés partenaires constatés à l'arrivée: 50 pts

Chapitre D3.3 Récidive pour toute forme de communication dans les épreuves d'orientation.

MISE HORS COURSE

Chapitre A4 Absence sur un contrôle de passage ou non respect du parcours

Chapitre A4 Circulation en sens inverse du circuit

Chapitre A4 Assistance matérielle extérieure

Chapitre B3 Reconnaissance des zones Trial à VTT

Chapitre C3 Essai durant l'épreuve et sur le parcours de descente hors des périodes de reconnaissance

Chapitre D3.3 Récidive pour toute forme de communication dans les épreuves d'orientation.

E4- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, *par écrit*.

Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des commissaires règle le différent immédiatement après audition du réclamant.

Les décisions des commissaires sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

E5- SELECTION POUR LE TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VETETISTES

Les 3 premiers garçons et la 1^{ère} fille du TRJV 2014 (benjamins, minimes et cadets) seront directement sélectionnés au TFJV.

Le 4^{ème} garçon et la 2^{ème} fille seront sélectionnés par la Commission Régionale VTT. Bien entendu, les résultats obtenus sur les différents TRJV serviront aussi de référence pour cette sélection.

La composition de l'équipe de PROVENCE sera communiquée à l'issue de la finale.